

de quelques points de la foi Catholique. Le Protestantisme commence par protester contre l'ambiguïté du soi, contre le jeûne, contre l'ascétisme de l'Eglise Catholique, parce que le jeûne mortifie le corps, et que le Protestantisme aime à prendre soin du corps, à flatter et à sati-faire le ventre : puis, le Protestantisme en vient à protester contre le confessionnal, comme assujettissant à une démarche fort pénible et fort humiliante, attendu que le Protestantisme n'aime rien de ce qui est humiliant ou pénible. Il proteste encore contre quelques autres doctrines et quelques usages Catholiques. La controverse se continuant, le Protestantisme proteste contre un plus grand nombre de doctrines de l'Eglise, et en échoua un peu d'ici, un peu de là ; et c'est ainsi qu'approchant de jour en jour et de plus en plus de l'Ultra-Protestantisme, ou de la négation universelle, il se jeta dans la philosophie d'Hegel, consistant à nier toute chose et maintenant l'identité d'Etre et n'Etre Pas. Le Protestantisme, on l'élanc de l'absurdité ne pouvait aller plus loin : il eut fini par protester contre lui-même en se niant lui-même, s'il en eût été capable ; mais mal ne peut nier son existence, puisque cette dénégation est elle-même une reconnaissance de ce qu'elle insiste.

Mais il y eut pour moi des moments où une croyance positive me paraissait nécessaire, où l'âme concevant sa réalité, je me reconnaissais un être rationnel et responsable et lié à l'accomplissement d'un devoir. Qu'importe ce que fuisse penser et dire l'insouciance gaîté de la jeunesse, ou d'autres impressions de la vie : arrivent des moments tels pour chacun de nous, que nous sommes contraints de rentrer en nous-mêmes, de réfléchir sur ce que nous sommes et sur notre état moral.

Je savais qu'il est un Dieu, qu'il m'avait créé, et que, par conséquent, je lui appartenais, et tout ce qu'il m'avait donné. J'étais tenu de lui obéir, de vivre conformément à sa loi, à sa volonté, à son plaisir. Mais je ne lui avais pas obéi ; je savais, par le cri de ma conscience, que j'étais pécheur. La conscience inhérente au péché est universelle ; toute la création gemit sous la malédiction du péché. La tradition universelle l'annonçait. Tout ce que l'expérience des peuples inspire à la poésie est une élegie grave et mélodieuse attestant cette triste vérité de la déchéance de l'homme courbant sous la condamnation de son péché. Me voici, je suis pécheur ; je ne suis le nier ; ma conscience l'affirme, et mon cœur est torturé par le remords. Mais je ne veux pas être pécheur ; je me décide à rompre avec le péché, à reconver l'état d'innocence ; cependant je succombe. Je reprends ma résolution, mais, à peine formée, je l'enfuis de nouveau. Je reconnais sincèrement qu'il n'est pas au pouvoir de l'homme de se conduire par lui-même ; je me vois contraint, dans cette détresse de tout mon être, dans l'agonie convulsive à laquelle mon âme est en proie, d'en recracher : " Que suis-je pour être sauvé ? "

Dans ma détresse, j'ai recours à mes frères Protestants, et je les interroge : " Dites-moi, dites-moi, oh ! veuillez me dire ce que je dois faire pour échapper ces feux d'enfer qui déjà s'allument dans mon cœur, pour en extirper le mal et pour parvenir au repos et au salut ? Ne me joutez pas avec de simples mots, mais, clairement, distinctement et franchement, répondez-moi. " Croyez (appuyé) sur la foi de Jésus-Christ, " me disent-ils, " et vous serez sauvé. " — De tout mon cœur, mais, croire sur ou d'après Jésus-Christ, c'est croire quelque chose sur son autorité, c'est à-dire, les vérités qu'il a révélées ou enseignées. Ces vérités, quelles sont elles ? Allez au Christ, me répondent-ils encore, " et vous serez sauvé. " Mais, aller au Christ, c'est en venir à s'harmoniser moralement avec Lui, à ne faire qu'avec Lui, à se mettre en état de vivre en Lui. L'embarras essentiel que j'éprouve c'est que je suis pas avec Lui dans une harmonie telle que je ne vis pas en Lui. Je suis mort dans les transgressions et le péché, et vous vous bornez à me dire : " Vivez, et vous serez alors vivant ! " Mon embarras est que je suis mort et ne peux vivre ; que je ne puis rappeler en moi la vie. Apprenez-moi de quelle manière je dois reprendre vie ; dites-moi où se trouve et quel est le pouvoir qui, s'adressant à ces ossements desséchés, les revêtira de chair, et leur donnera la vie ? Non, je répondrez-vous pas !

Hélas ! le Protestantisme n'avait rien d'intelligible à répondre ; il me joutait avec des mots, retournant qu'il est vrai, mais de ces mots qui ne signifient rien. Il eut pu m'ordonner de joindre les mains et d'attendre qu'il plût à St-Esprit de régénérer mon cœur par son irrésistible influence ; mais il n'avait pas de sacrements, pas de médiateur fixe, certain, déterminé, par lequel il fut possible au pêcheur d'arriver à la fontaine de vie, pas de canaux par lesquels la grâce put lui être transmise et l'élever de son état de perdition au royaume du ciel.

Voici, après tout, la raison prédominante de mon impuissance à persévérer dans la croissance protestante. Le Protestantisme ne pouvait satisfaire à mes besoins comme pécheur ; il ne pouvait me procurer le pardon des péchés commis, ni communiquer à mon cœur cette puissance de vie que mon Créateur exigeait de moi.

Co son là quelques-unes des raisons " pourquoi je ne suis point un Protestant " ; il en est bien d'autres que j'avais ou l'intention de dire, mais sur lesquelles je me tais. Ma lecture prochainement répondra à cette autre question : " Pourquoi suis-je un Catholique ? "

(A continuer.)

## NOUVELLES D'EUROPE.

Les dernières nouvelles reçues par le Steamer *Franklin* arrivé le 27 à New-York, se résument dans un court sommaire télégraphié en deux parties, dont l'intérêt n'égalera pas la brièveté. Mais nos journaux de France contiennent de nouveaux décrets et de nouvelles mesures législatives de nature à contenir les masses, à favoriser leur bien-être matériel et même à populariser le gouvernement de Louis-Napoléon. Nous enregistrons ces faits. Mais l'abondance des matières nous prive aujourd'hui de la faire et de donner en même temps un résumé des événements qui se sont produits durant les derniers mois dans la situation politique de l'Europe.

Les derniers avis d'Angleterre annoncent que l'Amérique anglaise a reçu des nouvelles de l'expédition de Franklin. Le maître d'un navire marchand prétend avoir vu, au printemps 1851, deux vaisseaux engagés dans les glaces et en dérive vers le détroit, et il ne doute nullement que ces deux vaisseaux n'appartiennent à l'expédition de Sir Franklin.

La tranquillité régne en France (malgré les apparences de troubles qui se sont récemment manifestées dans le midi du territoire français). Il y aura le 12 mai une grande revue militaire à laquelle aura lieu la distribution des aigles, et à laquelle assisteront tous les régiments de la garnison de Paris.

Le Niagara est aussi de retour à New-York.

## NOUVELLES RELIGIEUSES.

ROME.

On a reçu à Rome, le 24 mars, la nouvelle officielle de la mort de S. Em. le Cardinal Bernetti, Cardinal-diacre du Saint-Lazare, et vice-chancelier de la sainte Eglise romaine. Ce prince de l'Eglise est mort le 11 mars à Permo, où il était né le 29 décembre 1779. Il avait été fait Cardinal par le Pape Léon XII, dans le Consistoire du 8 octobre 1826. Ce Cardinal, était sans contredit l'un des membres du Sacré-Collège. Il a venu à la mort avec cette forme calme et résignée qui avait caractérisé sa longue vie. Cette mort fait vaquer une des charges les plus considérables de la cour pontificale. Le poste de vice-chancelier de l'Eglise romaine est si élevé qu'on la toujours considéré comme le premier après le souverain-pontife.

Conversations.—Madame Léonard Jackson, de Stockton-on-Tees, et sa fille miss Harvey, ont été reçues dans l'église catholique, le jour de St-Joseph, dans l'église de Ste-Marie, Stockton-on-Tees. (Etats-Unis).

Le Pittsburgh Daily Gazette du 21 mars, annonce qu'une croix, formée par des jets d'une lumière blanche éblouissante, a été vue dans le Nord-Ouest le 19 février ; sa lumière était si vive qu'on pouvait la voir par terre le plus petit objet. Puisse cette croix, n'être pas seulement un phénomène naturel, mais un signe que Jésus-Christ qui a racheté le monde par sa croix, veut établir son royaume dans cette partie de l'univers !

## La cause de la Tempérance.

Les Conseils Municipaux du Bas-Canada sont-ils tenus d'approuver les Certificats qui leur seront présentés pour permission de leur auberge à compter du 1<sup>er</sup> Mai prochain ?

Telle est la question dont les nombreux intéressés se préoccupent depuis le 21 avril que l'un des Conseils de la Reine, M. H. Driscoll, s'est cru fondé à la résoudre dans l'affirmative, en prononçant qu'en effet les Conseils Municipaux sont tenus d'approuver les certificats à être soumis à leur sanction pour tenir auberge à compter du 1<sup>er</sup> Mai prochain.

1<sup>o</sup>. La capacité ou les qualifications individuelles du pétitionnaire, qui soumet un certificat au Conseil Municipal, n'est pas nécessairement la matière de ses délibérations.

2<sup>o</sup>. Le Conseil Municipal a discrétionnairement le pouvoir d'accorder ou de refuser la confirmation des certificats qui lui seront soumis suivant qu'il le juge à propos.

L'importance de cette question nous obligera d'y revenir au plus tôt, surtout en considération de ce que le savant jurisconsulte qui émane l'opinion qu'on vient de lire, essaie, dans la *Minerve* de ce matin, de la maintenir par une série de raisonnements qui ne nous semblent pas appuyés sur la lettre non plus que sur l'esprit de la loi qu'il sagit d'interpréter.

la le point fondamental de la décision qu'on vient de lire. Voyons enfin si les deux sections 5 et 6 de cette loi prétent en quelque chose à l'interprétation qu'en donne M. Driscoll :—

" V. Et qu'il soit statué, qu'aucune licence ne sera accordée à aucun personnage pour tenir une auberge, tavernes, hôtel de tempé, ou autre maison ou lieu d'entretenue publique, en quelque partie du Canada que ce soit, à moins que la personne qui la demandera ne produise à l'inspecteur du revenu un certificat signé par cinq électeurs municipaux de la paroisse, township ou ville, ou quartier de la cité dans lequel la dite maison d'entretenue publique est située et approuvé après une délibération régulière du Conseil municipal ou corporation du comté ou de la ville, ou de la cité, ville ou village incorporé dans les limites duquel la dite auberge, tavernes, hôtel de tempé, ou autre maison ou lieu d'entretenue publique doit être tenue, suivant la forme indiquée dans la rubrique B, annexée à cet acte, et signé par le maire et le secrétaire du dit conseil ou

présidents, ou secrétaires de toutes les sociétés de tempérance du Bas-Canada ou de leurs amis, un jour fixé d'entre les premiers jours de l'ouverture de la navigation. Cette assemblée pourra nommer un comité qui sera chargé de préparer un projet de différents articles d'amendements à l'acte ci-dessus cité ; lequel projet sera ensuite le sujet de pétitions signées par tout le Bas-Canada et adressées aux trois branches de la législature.

Nous avons l'honneur d'être, etc."

## Supécherie au détriment de la Santé Publique.

M. le Rédacteur,

Tant que certains bouchers persisteraient à vendre du taureau sur les marchés de cette ville, de la mauvaise viande, du veau trop jeune, je reviendrai à la charge pour les dénoncer à l'indignation publique. C'est une forme de tromper le public comme le font quelques bouchers qui ouvertement vendent comme bon leur plaisir ; ce qu'ils savent être du taureau, et comme v. u de trois à quatre semaines, des veaux qui n'ont pas le même nombre de jours. Le pauvre es exposé à manger de la viande d'animaux morts de maladie ou tués pendant qu'ils étaient malades. Qu'on ne vienne pas dire que je veux en imposer au public que ceux qui sont coupables ne me mettent pas au défi, car je serai content de faire connaître leurs noms. Je suis un boucher qui a vendu six à sept quartiers de veau pour trente-six à quarante sols ; l'on peut s'imaginer si pareille viande pouvait être bonne pour la santé. J'ai été informé que les médecins ont eu moins de malades durant la carrière qu'ils n'en avaient eu avant, et l'on m'a dit aussi que les fossoyeurs avaient immédiatement moins de morts durant ce temps qu'ils ne l'avaient fait auparavant. Tous les jours il se vend de la mauvaise viande sur nos marchés ; la plupart des veaux qui sont tués sont tellement jeunes que c'est à peine si les bouchers veulent en acheter les peaux, ils trouvent avec raison qu'elles ne valent rien. Qu'en dira peut-être : mais que fait donc le clerc du marché, pourquoi ne consigne-t-il pas cette mauvaise viande ? Je réponds que le clerc du marché fait son devoir de son mieux, mais qu'il ne peut pas être forcée de tout savoir et tout connaître. Pour distinguer la viande du taureau de la viande d'un autre bœuf, il faut avoir de l'expérience en cette matière, et il serait à propos que la corporation fit choix d'une personne dans les connaissances de laquelle elle puisse reposez confiance, et qu'elle nommât cette personne inspecteur de viandes.

Le plus mince quartier de veau souillé paraîtra d'une bonne condition à une personne expérimentée, qui le croira à raison de sa grosseur apparente, un quartier de veau de trois semaines tandis que l'animal sera mort sous le coq, n'ayant d'avoir vécu trois jours. Ensuite le souffleur peut n'être pas toujours un homme honnête, qui peut chiquer en souillant, souffler après avoir bu ou eue une souffler lorsqu'il est malade de n'importe quelle maladie. Je souhaite ces personnes réflexions aux citoyens de Montréal.

J'en connais un bon nombre qui présentent ne pas acheter de bœuf lorsque leurs bouchers n'en ont pas à vendre que de s'exposer à manier du taureau. Le public est trompé indigne en achetant de cette viande et les bouchers qui tiennent à ne pas transgredier leurs devoirs sont lésés par ces vendeurs de mauvaises viandes qui peuvent à côté d'eux, vendre meilleur marché et leur enlever leurs pratiques. Comme je sais, M. le Rédacteur, que vous aimez à manger un bon morceau et que vous pouvez comme les autres être trompé après avoir payé le prix raisonnable, je me permettrai de revenir encore sur le sujet, si l'on persiste à vouloir empoisonner le public comme on le fait depuis longtemps.

UN CITOYEN.

## Un breuvage salutaire.

Il n'est pas de saison où l'eau des fontaines et des sources soit d'un usage plus préjudiciable qu'en printemps. La fonte des banques considérables de glace et les bouleversements qu'elles produisent dans les lieux, expliquent les qualités maléfiques de l'eau que l'on y prend à cette époque de l'année. Aussi l'usage de cette eau est-il une source fréquente de maladie et d'affections morbides, comme le diabète, la goutte et d'affections mortelles, comme la dysenterie. Les personnes qui ayant examiné une simple goutte d'eau du printemps à l'aide d'un excellent microscope, ont pu voir la quantité d'animaux qu'il renferme par l'effet de ces qualités insolubles. Il est inutile de rappeler ce tant d'autres imprécations qui accidentellement ou par le résultat de causes naturelles, rendent dangereux, ou moins assimilable à la santé, l'usage de l'eau communale. Si l'habitant n'en boit pas, il ne peut pas se familiariser avec toute espèce de chose. Dans quelques parties de l'Allemagne, les gens prennent de l'eau de source, et ils ne partagent pas en souffrir, bien que la quantité qu'ils en absorbent suffise pour laver une douzaine de personnes qui ne pratiqueraient pas la chose ; mais l'assurance n'est pas moins un poison, et il doit faire faire ce que la loi interdit de faire.

UN CIToyen.

[N'importe à cet établissement :

A Berthier, le 18 avril. Louis Boucher, à l'âge vraiment patriarcal de cent dix ans, ayant presque toujours joui d'une santé florissante.

Voilà les différentes époques de sa longue carrière : A l'âge de 17 ans, il laissa le Canada pour voyager dans les pays hauts. Il y demeura 50 ans sans revenir. Après ce temps il revint dans sa paroisse, s'y maria et y demeura deux ans, après quoi il retourna encore dans le N.-E. pour l'espèce de six ans. Enfin il descendit à Berthier, pour y vivre encore 35 ans, n'ayant dans tout ce temps été marié que deux années, au bout desquelles il rendit pain et vin à Dieu, avec les sentiments d'un vrai chrétien ayant jusqu'à la fin conservé son entier jugement. — Commentaire.

Le 21 du courant à l'âge de 41 ans, après de longues et douloureuses souffrances, supportées avec résignation, Sieur Anselme Hardy, marchand de Québec.

## Salle du Marché Bonsecours.

### SOIREE LITTERAIRE ET MUSICALE.

UNE jeune Société Canadienne d'Anvers a donné Mardi, le 4 Mai prochain, une Soirée Littéraire et Musicale, sous le Patronage des Damez Canadiennes, dans la nouvelle Salle du Marché Bonsecours, qui sera préparée à cet effet.

Cette soirée se composera d'une étude historique et littéraire qui a pour titre " *Le R. et Louis Napoléon* " et qui sera donnée sous forme de " Lecture publique " par un jeune Canadien, Louis RICARD, écrit, avocat.

A cette lecture paraîtra pour la première fois en public, un nouvel Orchestre de jeunes Canadiens au nombre de 30, qui exécutera pendant la soirée.

Entrée libre pour les Dames, 10 centimes pour les Messieurs. La séance commencera à 8 heures précises.

### INSTITUT-CANADIEN.

CONFORMEMENT à l'Article X. de la Constitution, les élections secrètes des Officiers, suivront le Comité de Régie de l'Institut-Canadien, vendredi le 6 mai prochain.

Par ordre,

HECTOR FABRE,

S. A. I. C.

### INSTITUT-CANADIEN.

AVIS

Les résolutions suivantes ont été adoptées à la séance du 22 courant par l'Institut-Canadien :

1<sup>o</sup>. Qu'en conséquence de l'agrandissement du local, le Comité de l'Institut soit mis à la disposition de l'Association des Institateurs, de la convention sur la Tenure Agricole et de la Société d'Agriculture du district de Montréal, pour y tenir leurs assemblées de temps à autre.

2<sup>o</sup>. Que ces résolutions soient publiées dans les journaux français de cette ville.

Par ordre,

HECTOR FABRE,

S. A. I. C.

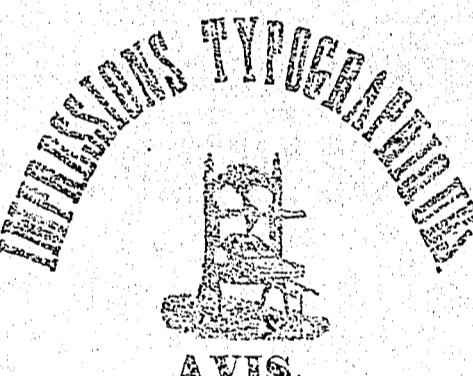
### AVIS AUX INSTITUTEURS.

MM. les membres du Bureau des Examinateurs Canadien, du district de Montréal, s'assemblent à la Salle d'Ecole de l'Évêché, samedi le 15 Mai prochain, à 9 heures précises A. M. pour procéder à l'examen des Instituteurs qui désirent si pourvoir d'un diplôme.

F. X. VALADE.

S. B. E.

Longueuil, 23 avril 1852.



AVIS.

N'importe à cet établissement :

ADRESSES,

CATALOGUES,

INVITATIONS,

CANTINES DE